



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 64765

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur le projet de démantèlement de l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul. Ce projet a suscité de vigoureuses oppositions, notamment la création d'un comité de sauvegarde qui a recueilli plusieurs milliers de membres ou de signatures. Cet établissement pédiatrique et périnatal assure des accouchements et la prise en charge d'enfants handicapés, des fonctions importantes au sein de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris. Il est essentiel aujourd'hui de préserver l'ensemble de l'offre de soins de qualité pour l'intérêt des enfants et futures mères de la région. Il importe donc aujourd'hui d'étudier avec le plus grand soin le projet d'implantation du tribunal de grande instance de Paris ou du ministère des affaires étrangères à la place de cet hôpital. En conséquence, il le prie de bien vouloir lui indiquer quelles sont les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64765

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mai 2005, page 4761